

PARENTS : COMMENT FAIRE RESPECTER LES DROITS DE VOTRE ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP ?



Droits des élèves : quelles obligations ?

Un·e élève reçoit une notification pour un nombre d'heures d'accompagnement humain :

- soit en suivi individualisé: **toutes** les heures sont dues.
- soit en suivi mutualisé: une seule heure suffit à remplir l'obligation légale. **C'est inacceptable !**

Vous pouvez vous **informer auprès des enseignant·es** du nombre d'heures d'accompagnement dont bénéficie votre enfant en classe.

Alerter l'administration

Pour **demande le respect de la notification** MDPH ou dénoncer un accompagnement insuffisant, vous pouvez:

- **envoyer un courrier ou un mail** à la direction de l'établissement, ainsi qu'aux inspecteur·ices en charge de l'inclusion scolaire.
- **saisir la DASEN** (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception. La DASEN est dans l'obligation d'appliquer la décision d'octroi d'un·e AESH.

Des moyens pour l'inclusion !



Pour être accompagné·es dans ces démarches, vous pouvez vous rapprocher des associations de parents d'élèves (FCPE, ADDENA, Halte pouce ...) et de notre syndicat.



Saisir la justice

Il est également possible de :

- faire appel au Défenseur des droits.
- faire un recours devant le tribunal administratif pour non exécution d'une décision de la MDPH.

Ensemble, partageons publiquement les chiffres concernant le manque d'AESH sur l'établissement de votre enfant et tentons de mobiliser parents et personnels, afin d'exiger davantage de moyens pour l'inclusion!

Pour une école réellement inclusive, SUD Éducation revendique :

- les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de tou·tes les élèves.
- la création massive de postes d'AESH, de RASED, de personnels médico-sociaux, d'enseignant·es, de CPE et de personnels de Vie scolaire et d'interprètes.
- la création d'un vrai statut de la Fonction publique d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e pour les AESH.
- une véritable formation initiale et continue à l'inclusion scolaire.
- l'adaptation des bâtiments et du matériel scolaire.
- la baisse des effectifs par classe.

Union syndicale
Solidaires
Sud 94
Education

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.sudeducation94.org>